

TILLIER - Règlement des concours 2014

- Inscriptions à partir de 7 h30
- Tirage au sort à 9 h
- En une manche de 11 h à 16 h (10 h-15 h en novembre), ou 2 manches de 8 h30-11 h30 et 13 h30-16 h30 avec possibilité de dîner
- Mise de 10 € par pêcheur
- Prix = remise des mises
- 50 points par poisson et 1 point par gramme. Si égalité, le nombre de poissons sera déterminant.

AUTORISE: - asticots, terreaux, maïs, froment cuit, poids chiche, pellets coulants

- 1,50 litre d'amorce mouillée et tamisée par équipe
- 1 portion de gros vers de vase + 1/2 L de fouillis
- coupelle, pâte à l'hameçon.

INTERDIT: - lancer de boulette de pâte, colle à asticots, tubifex, pomme de terre, fromage, pain, popcorn, chanvre, pellet flottant, pêche au renard, bouillette, tresse, prendre le poisson avec essuie ou linge.

- préparation de pâte ou d'amorce pendant le concours.
- surplombage de la ligne
- ramasse fil et moulinet

- nylon limité à 25centième
- longueur de canne = 10 m, bannière libre / française 10-10 autorisée
- hameçon de 10 maximum SANS ardillon
- tapis de réception souhaitable (pas obligatoire)
- 2 bourriches nylon de minimum 1,50m obligatoires (1 pour petit poisson, 1 pour gros poisson)
- tout poisson harponné sera comptabilisé
- 1 seule ligne à l'eau munie d'un seul hameçon

- au signal de fin de manche ou de concours, seuls les poissons HORS de l'eau seront comptabilisés

- un contrôle strict sera effectué pendant les concours
- le travail du poisson est limité à 2 m en dehors de la station
- les bouchons oranges doivent être placés obligatoirement sur les fers devant l'emplacement (pour ne pas abîmer le poisson) et seront remis dans le seau prévu à cet effet à la fin du concours
- la pesée se fera en 2 x, d'abord les petits puis les gros poissons

DISQUALIFIES: - à la pesée, les pêcheurs dont 5% minimum de poissons auront été tués

- les pêcheurs qui ne ramènent pas leur numéro à l'intérieur de la buvette
- les pêcheurs surpris en défaut avec plaintes de leurs 2 voisins ou du contrôleur, et ce, sans remboursement de leur inscription

- les réclamations éventuelles doivent être déposées immédiatement auprès des organisateurs ou des contrôleurs

- les restes d'amorces et d'appâts seront jetés sur la berge ou dans le ruisseau, mais PAS dans l'étang, sous peine d'amende.

Pour d'autres détails ou renseignements, prière de contacter David Belle 0478 / 297 526 ou Sabrina Belle 0479 / 265 646 ou Maddy Grandgagnage 0473 / 211 016.